



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19037076

Déposé / Reçu le

04 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0645 499 564**

Dénomination

(en entier) : **BASE GROUP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **chaussée de Forest 62/5 - 1060 Bruxelles**

Objet de l'acte : DEMISSION - PROCURATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2019.

1. Démission

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter du 20 décembre 2018, de Monsieur Vincent Herbert comme administrateur.

Monsieur Herbert a notifié le Président dans une lettre datée du 20 décembre dernier, dont la copie est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée lui accordera décharge formelle pour l'exercice de son mandat entre le 1er juillet 2018 jusqu'à la date effective de sa démission, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire se prononçant sur l'approbation des comptes annuels clôturés au 30 juin 2019.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

2. Procuration

L'Assemblée décide de donner à Madame Christèle Parmentier ou à Monsieur Vincent van den Bulck, tous deux faisant élection de domicile au siège de la société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée BDO Experts Comptables, une procuration spéciale avec pouvoir de substitution et pouvant agir seul afin de la représenter et d'agir en son nom :

-Après de la Banque Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprises, des services de l'administration sociale, fiscale ou de toutes formalités et démarches qui pourraient résulter des décisions qui précèdent et à cette fin, remplir tous les formulaires, signer et déposer, faire toutes les déclarations demandées et, en générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette procuration ;

-Après du greffe du tribunal de commerce pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur Belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en généra faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme

Christèle Parmentier
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2019 - Annexes du Moniteur belge